



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 7 NOVEMBRE 2011

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :
le 31 octobre 2011

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 14 novembre 2011

MAISON DE QUARTIER DU CLOU BOUCHET -
RESTRUCTURATION - AVENANTS N° 1 AUX
MARCHES DE TRAVAUX POUR LES LOTS 3, 5,
ET 6 ET AVENANT N° 2 POUR LE LOT 1

Accusé de réception de la préfecture en date du lundi
14 novembre 2011

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN - Mme Annie COUTUREAU -

Conseillers :

M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Gérard ZABATTA - M. Guillaume JUIN - M. Michel PAILLEY - M. Aurélien MANSART - M. Emmanuel GROLLEAU - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Julie BIRET - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Elsie COLAS - Mme Rose-Marie NIETO - Mme Virginie LEONARD -

Secrétaire de séance : M. Christophe POIRIER

Excusés ayant donné pouvoir :

- Jean-Louis SIMON donne pouvoir à Michel GENDREAU
- Alain BAUDIN donne pouvoir à Sylvette RIMBAUD
- Marc THEBAULT donne pouvoir à Jacqueline LEFEBVRE
- Jérôme BALOGE donne pouvoir à Rose-Marie NIETO
- Annick DEFAYE donne pouvoir à Chantal BARRE

Excusés :

Adjoints :

- Mme Delphine PAGE - Mme Anne LABBE

Conseillers :

- Mme Maryvonne ARDOUIN

PATRIMOINE ET MOYENS

**MAISON DE QUARTIER DU CLOU BOUCHET - RESTRUCTURATION
- AVENANTS N°1 AUX MARCHES DE TRAVAUX POUR LES LOTS 3,
5, ET 6 ET AVENANT N°2 POUR LE LOT 1**

Monsieur Frank MICHEL Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente,

Le Conseil municipal lors de ses délibérations du :

- 17 décembre 2010, a approuvé les marchés de travaux pour la restructuration de la maison de quartier du Clou Bouchet pour les lots 1 à 6 et 8 à 12. Le lot n°7 carrelage faïence, est réalisé par les services de la Ville de Niort ;
- 19 septembre 2011, a accepté les avenants n° 1 pour les lots 1 et 4.

En fonction de l'avancement du chantier, des changements doivent avoir lieu dans les prestations des entreprises.

Cela entraîne pour :

- le lot n°1 - la reconstruction complète du dallage existant dans la future cuisine. Elle est nécessaire pour palier sa non-conformité repérée lors de la réalisation des tranchées ;
- le lot n°3 – la conservation du gravillon en toiture terrasse ainsi que le maintien de la couche d'étanchéité du local technique qui est en bon état. Cette démarche permet de réaliser des économies ;
- les lots n°5 et 6 – l'adaptation des éléments décoratifs en supprimant la lisse en bois qui est trop lourde et en la remplaçant par un placoplatre de type BA13.

Ces changements de prestations nécessitent l'établissement d'avenants conformément aux règles applicables aux marchés publics.

Aussi les montants initiaux sont modifiés comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

n°	Intitulé du lot	Entreprises	Montant marché initial En € TTC	Montant Avenant Précédent En € TTC	Avenants en cours			Montant total marché + avenants en € TTC
					n°	Montant En € TTC	%	
1	Démolitions/gros œuvre	Troubat	110 388,77	11 424,97	2	4 028,40	3,65	125 842,14
3	Etanchéité	DME	27 444,01	-	1	- 2 244,89	- 8,18	25 199,12
5	Menuiseries intérieures bois	Audis	24 702,32	-	1	- 6 777,64	- 27,44	17 924,68
6	Cloisons/plafonds	SOCOBAT	67 792,81	-	1	1 765,42	2,60	69 558,23

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver pour les marchés de travaux de restructuration de la maison de quartier du Clou Bouchet, les avenants n°1 pour les lots 3, 5, 6 et l'avenant n° 2 pour le lot n°1 tels que décrits dans le tableau ;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer lesdits avenants aux marchés de travaux.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Frank MICHEL